

Les consommateurs suisses à la peine

Vingt-cinq ans après leur entrée dans la Constitution fédérale, les consommateurs suisses ne doivent toujours compter que sur eux-mêmes et leurs associations, pour améliorer leur position sur le marché.

Nouvelle présidente de la Fédération romande des consommateurs (FRC), l'ancienne conseillère d'Etat neuchâteloise Monika Dusong parle clair: la loi suisse protège mal le consommateur, sensé être le bénéficiaire privilégié d'un système de régulation spontanée appelé marché, et de la concurrence qui y régnerait.

La socialiste Monika Dusong n'est pas seule à dénoncer un recul général dans la cause des consommateurs. L'automne dernier, l'avocat et professeur lausannois Laurent Moreillon démissionnait de la présidence de la Commission fédérale de la consommation, instance consultative dont les milieux économiques font tout «pour qu'elle devienne une organisation d'opérette»; economiesuisse notamment ne manque pas une occasion de dénoncer tantôt l'inutilité de la Commission, tantôt sa propension à se saisir de sujets trop brûlants, tels l'endettement des jeunes, le droit de révocation des contrats, la responsabilité du fournisseur à l'égard du produit.

Pour succéder à Laurent Moreillon, le Conseil fédéral a désigné Melchior Ehrler, ancien directeur de l'Union suisse des pay-

sans et conseiller national argovien, non-réélu en 2003. Il vient de renoncer à retourner sous la Coupole pour y remplacer Doris Leuthard et pourra donc reprendre les rênes d'une Commission encore affaiblie par plus de six mois de vacance présidentielle et par un changement de secrétariat.

Le squelettique Bureau fédéral de la consommation (quatre personnes) a depuis avril dernier un nouveau chef en la personne de Jean-Marc Vögele, un proche de Joseph Deiss; il succède à Monique Pichonnaz Oggier, partie à la retraite après neuf ans d'efforts méritoires pour faire valoir l'avis des consommateurs au sein d'une administration fédérale plus sensible aux intérêts des producteurs, vendeurs et prestataires qu'à ceux des consommateurs de biens et de services.

De fait, l'administration reflète fidèlement les options gouvernementales. Pour preuve: le 21 décembre dernier, le Conseil fédéral renonçait à réviser la loi fédérale du 5 octobre 1990 sur l'information des consommatrices et des consommateurs.

(yj) Suite de l'article à la page 6

Sommaire

Le droit de la tutelle change de face et se personnalise.
page 2

Genève doit mettre fin au dualisme stérile entre ville et canton pour se transformer en région.
page 3

Les vieux médicaments marchent souvent mieux que les nouveaux, à la barbe du marketing des pharmas.
page 4

La responsabilité des entreprises partage Romands et Alémaniques.
page 7

Le musée des Beaux-Arts à Lausanne est une opportunité qu'il ne faut pas manquer.
page 8

Swissmetal

L'assemblée générale a approuvé à une très forte majorité le bilan du conseil d'administration. Elle a en revanche ignoré jusqu'à la caricature les critiques des salariés.

Édito page 3

Des mesures sur mesure

Après treize ans de travaux, le Conseil fédéral adopte un projet de révision totale du droit de la tutelle. Le gouvernement propose l'abandon de cette institution au profit de mesures individualisées. C'est l'occasion de débattre de la manière dont on prend soin des plus faibles d'entre nous.

Le langage du Code civil trahit les bientôt cent ans de l'œuvre d'Eugen Huber. Les causes de tutelle sont «la faiblesse d'esprit» ou encore «les prodigalités», «l'ivrognerie» et «l'inconduite». Nous annonçons le projet de révision du droit de la tutelle «en vue» il y a six ans (cf. DP n° 1415); il arrive enfin au port non sans avoir été chahuté lors de la consultation.

Au moins dans le vocabulaire, le projet du Conseil fédéral constitue une petite révolution puisque le terme de tutelle disparaît du Code civil. Le catalogue rigide des trois institutions prévues à l'heure actuelle - tutelle, conseil légal et curatelle - est remplacé par une seule mesure, la curatelle, qui se décline en une palette de variantes à disposition des autorités (cf. encadré). Celles-ci peuvent ainsi prononcer une mesure de protection plus adaptée aux circonstances particulières. Sous cet angle, la révision du Code civil représente un véritable progrès.

Plusieurs autres aspects de cette révision, adoptée dans l'indifférence en pleine fièvre

footballistique, méritent l'attention. Ainsi, le droit fédéral prévoit la désignation d'un représentant par anticipation et la possibilité d'émettre des directives médicales anticipées sur les traitements que l'on est disposé à subir. Jusqu'ici, ce domaine était du ressort des cantons. Les questions très sensibles du traitement forcé des personnes souffrant d'un trouble psychique ou encore des mesures de contention figurent également dans cette révision. Certains aspects soulèvent des questions. A l'heure où les divorces se multiplient, est-il véritablement opportun de confier au conjoint ou au partenaire enregistré des droits beaucoup plus étendus qu'actuellement en cas d'incapacité de discernement?

Sur le plan de la procédure, le projet se montre moins ambitieux que les réflexions de la commission d'experts, respect des diversités cantonales oblige. Ainsi, les cantons doivent instituer des autorités «pluridisciplinaires», qui peuvent être administratives ou judiciaires. Mais ils continueront d'agir à leur guise pour désigner les curateurs. Le Conseil fédéral a renoncé à prévoir une formation obligatoire qui contrariait de trop près les prérogatives cantonales. L'obligation d'accepter un mandat «sauf justes motifs» est étendue aux femmes; à moins d'un amendement, la révision ne mettra pas fin aux pratiques discutables de certains cantons, qui désignent parfois contre leur gré des citoyens lambda sans réelle expérience.

Selon le projet du Conseil fédéral, la délégation plus étendue des tâches aux personnes privées et aux proches permettrait un renforcement de la solidarité à l'égard des plus faibles. Ce discours convenu risque de servir de prétexte à une limitation sinon à une diminution des tâches des autorités, et corollaire inévitable, à une réduction de leurs moyens. Il ne faut pourtant pas perdre de vue que les règles du Code civil sont là pour protéger les personnes incapables de gérer leurs affaires non seulement contre elles-mêmes mais surtout contre des prochains pas toujours armés des meilleures intentions. Seule la neutralité d'un Etat de droit qui y consacre les moyens nécessaires permet de garantir la protection des droits de ceux qui ne peuvent les exercer. *ad*

De la tutelle à la «curatelle de portée générale»

Mesures tutélaires actuelles

- tutelle (ou interdiction): perte complète de l'exercice des droits civils (25 236 personnes en 2004).
- conseil légal: perte ponctuelle de l'exercice des droits civils (4 440 personnes en 2004)
- curatelle de représentation ou de gestion: aide dans des situations déterminées sans perte de l'exercice des droits civils pour la personne concernée (37 864 personnes en 2004)

Nouvelles mesures de protection proposées

Une seule institution, la curatelle, adaptée aux particularités de chaque cas:

- curatelle d'accompagnement: le rôle du curateur se limite à une aide apportée à la personne concernée avec l'accord de celle-ci
- curatelle de représentation: le curateur peut représenter la personne concernée, qui ne perd pas, sauf exception ponctuelle, l'exercice de ses droits civils
- curatelle de coopération: le curateur doit donner son approbation pour un nombre limité d'actes précisés par l'autorité
- curatelle de portée générale: le curateur remplace la personne concernée, qui est privée de l'exercice de ses droits civils. Les conditions sont très restrictives.

Travaux d'Hercule

Les commissions spécialisées du Parlement ne manquent pas de travail. Trois énormes chantiers législatifs dans le domaine juridique sont en effet sur la table de chevet des parlementaires. En même temps que l'importante révision du Code civil dont il est question ici, le Conseil fédéral a adopté un projet de code fédéral de procédure civile. A cela s'ajoute le projet de code fédéral de procédure pénale que le gouvernement a soumis aux Chambres à la fin de l'année dernière (cf. DP n° 1675). Ces trois importants projets devraient occuper les députés pendant une bonne partie de la prochaine législature.

Penser la région, réorganiser les pouvoirs

Les élections municipales du printemps prochain semblent occulter le débat sur l'organisation du territoire genevois et les rapports entre la Ville et le canton. Pourtant l'urgence subsiste d'un projet assurant tout à la fois la cohérence territoriale entre canton, agglomération urbaine, communes et région et l'efficience de l'administration.

Cette cohérence passe d'abord par une meilleure représentation parlementaire de la population. Aux cent députés élus à la proportionnelle, il faut adjoindre cent autres députés désignés dans autant de circonscriptions. C'est le système allemand qui donne deux voix aux électeurs, pour assurer à la fois une représentation partisane et une représentation locale. S'y ajouteraient vingt-cinq députés du district de Nyon et de la France voisine, dans un premier temps avec voix consultative. Le Grand Conseil cumulerait ainsi les rôles de législatif cantonal et d'agglomération, voire régional.

Cette cohérence exige ensuite que soit repensée la répartition des compétences entre le canton et les communes et que soient regroupées leurs administrations respectives. La présence de 45

systèmes de gestion parallèles sur un territoire de 281 kilomètres carrés densément peuplé engendre redondance, déficit d'efficacité et inégalité de traitement entre des habitants dont les besoins et les pratiques ignorent les frontières communales. Mais cette concentration d'un corps administratif placé sous l'autorité du Conseil d'Etat ne priverait pas pour autant les autorités municipales de leurs moyens d'action. Ces dernières auraient autorité sur les activités administratives locales et bénéficieraient des compétences de l'administration centrale. A titre d'exemples, le maire pourrait avoir recours aux agents du poste de gendarmerie de sa commune pour un problème local; les communes s'appuieraient sur les compétences techniques de l'administration cantonale pour réaliser leurs projets de construction.

Financièrement les communes genevoises sont riches alors que le canton est lourdement endetté. Mais les disparités fiscales entre les communes restent importantes, en fonction de la sociologie de leur population et de l'implantation des entreprises. Dès lors le centime additionnel communal doit disparaître au profit d'une répartition des recettes cantonales fondée sur des critères plus objectifs, tels que la population et des charges spécifiques.

Ce projet permettrait tout à la fois le renforcement du pouvoir politique, aujourd'hui dilué, et une meilleure représentation démocratique de la région. Il devrait engendrer de substantielles économies de fonctionnement par la création d'un seul grand corps administratif, placé globalement sous l'autorité du Conseil d'Etat et localement sous l'autorité des communes. *jd*

Edito

La loi du capital

Les patrons de Swissmetal ont arrêté de négocier. Le site de Reconvilier broie plus que jamais du noir et du désespoir. Le face à face se poursuit. La médiation échouée et le rapport de l'expert neutre en suspens, les ouvriers endurent la pression de l'entreprise et une certaine désaffection de l'opinion publique à l'approche des vacances d'été.

Dans ce climat, l'assemblée générale, convoquée le 30 juin à Berne, a approuvé bilans, comptes et rapport de gestion à une très large majorité, nonante-neuf pour cent des participants, comme si rien ne pouvait troubler la routine statutaire. Pourtant des voix dissidentes se sont levées au cours de la séance. Quelques petits porteurs ont ouvertement accusé la rigidité et l'incompétence du Conseil d'administration, malgré les propos optimistes et autosatisfaits du président, Friedrich Sauerländer, selon lequel le financement du groupe a été une réussite et la grève illégale menée à la Boillat a mis en danger la survie du site et nuit aux intérêts et à l'image de la société. Syndicalistes, anciens cadres et patrons de PME, clients de l'usine ont dénoncé l'attitude irresponsable de Martin Hellweg, CEO de Swissmetal, et de son entourage. Les uns après les autres, ils ont aligné questions et critiques sans toutefois ébranler l'assurance des dirigeants, attentifs au mécontentement manifesté par une partie de l'assistance, mais prêts à encaisser le vote favorable à leur ligne, exprimé par les gros actionnaires solidaires.

Une fois de plus, l'assemblée générale a entériné la politique du conseil d'administration. Une poignée de contestataires, même organisés - une association a été créée par l'ancien directeur de Reconvilier, «La Nouvelle Boillat», afin d'élargir le cercle des porteurs «d'en bas» - mais dépourvus de la puissance de feu des véritables propriétaires, doit se contenter de relayer le conflit sur le terrain sans influencer réellement la stratégie façonnée à la tête de Swissmetal. Finalement, grève ou pas, appui populaire ou non, sans parler de l'écho médiatique, l'organe suprême de l'entreprise a ignoré, jusqu'à la caricature, la parole des salariés. L'assemblée générale a repoussé, en toute légalité, la confrontation avec les ouvriers et les cadres de la société. Réduits au rôle subalterne de force de travail - certes indispensables à la production, certes soutenus par les syndicats, certes en droit de négocier leurs contrats - mais écartés de la conduite de l'entreprise réservée aux seuls actionnaires, nantis des prérogatives du capital. *md*

Demandez votre
mot de passe!

Tous les abonnés de *Domaine Public* peuvent accéder à notre site Internet. Il suffit de nous communiquer une adresse électronique afin de recevoir un mot de passe personnel, indispensable pour consulter nos pages.

Neuf et encore meilleur

Les nouveaux médicaments sont rarement plus efficaces que les anciens. Pourtant, l'industrie pharmaceutique inonde les marchés avec des traitements destinés à remplacer les existants, même sans raisons cliniques valables.

La répartition des tâches paraît simple: aux fonds publics de soutenir la recherche fondamentale, aux fonds privés de sponsoriser les essais cliniques qui accompagnent la mise sur le marché d'un nouveau médicament. Toutefois cette répartition souffre de lacunes connues: maladies négligées car trop rares, maladies ignorées car les malades intéressés sont sans ressources.

Malgré cette limite, ce modèle garantit-il néanmoins aux patients - et assurés - des pays riches de recevoir les meilleurs médicaments? Marcia Angell, ancienne éditrice en chef du prestigieux *New England Journal of Medicine* en doute sérieusement. Les firmes pharmaceutiques, dit-elle, détestent devoir comparer leur nouveau médicament avec les traitements déjà présents. Elles préfèrent comparer le nouveau remède à un placebo pour prouver ainsi qu'il a l'effet postulé; ce dispositif satisfait par ailleurs les exigences des agences de médicaments comme la Food and Drug Administration américaine. Les chercheurs sponsorisés jouent le jeu, ce qui permet aux nombreux médicaments «me-too» (variantes infimes de médicaments existants) de prouver leur efficacité face au placebo; le marketing ensuite fait le reste.

Faisant exception à la répartition des tâches, le National Institute for Health américain (l'équivalent de notre Fonds national, pour la recherche médicale) avait entrepris une étude clinique massive, nommée ALLHAT, durant huit ans, impliquant 42000 patients et 600 cli-

niques et hôpitaux, afin de comparer entre eux quatre types de traitements contre l'hypertension. A la grande surprise des scientifiques, c'est le médicament le plus ancien, présent sur le marché depuis cinquante ans qui se révèle être le plus efficace. C'est aussi le plus économique, son coût annuel est vingt fois inférieur à celui du médicament le plus récent. L'hypertension est un problème majeur de nos populations vieillissantes, les cas variés, les prescriptions nombreuses. Ce savoir peut-il être intégré par les médecins dans leur pratique quotidienne? Une enquête menée deux ans après la publication des résultats montre que le médicament le plus épinglé par l'étude ALLHAT en termes de prix et d'effets secon-

naires a été prescrit à peine 30% de fois moins qu'avant. L'effet est donc modeste; le succès des études comparatives dépend directement de la publicité qu'on peut leur faire. Par exemple une étude publique massive sur le traitement hormonal de la ménopause a entraîné une baisse de deux tiers de la prescription; la publication qui indiquait comme effet secondaire une augmentation du cancer du sein auprès des femmes traitées avait été largement médiatisée. Ici, l'effet est réduit car l'hypertension s'accompagne d'une foule d'autres problèmes de santé et les prescriptions des médecins seront donc forcément individualisées. Dans les pays comme le Royaume-Uni qui bénéficient (ou qui souffrent) d'un système national

de santé, des agences officielles scannent la littérature scientifique pour aboutir à des algorithmes de décision pour la prescription des médicaments. En Suisse, le médecin décide-t-il? Pour contrebalancer le bombardement incessant de nouveaux médicaments, la société suisse des pharmaciens a instauré des «cercles de qualité» où médecins et pharmaciens mettent à jour leurs connaissances sur l'efficacité et l'économie des médicaments les plus importants. C'est une piste. Mais le financement public d'études cliniques, seule solution véritable, est désormais à l'ordre du jour. ge

Marcia Angell, *The truth about drug companies*, Random House, 2004.

Quel est le bon peuple?

On connaît la boutade. Déçu par un scrutin populaire lui donnant tort, le perdant se serait écrié: «Il faut changer le peuple».

J'ai vu un tract en faveur de l'initiative populaire «Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS» (initiative Cosa) où quelques répondants de cette initiative affichaient un slogan, expliquant leur soutien: «Parce que ce bénéfice appartient au peuple».

Or ce bénéfice est versé pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux Cantons, c'est-à-dire au peuple, l'Etat fédéral et les Cantons étant élus et contrôlés démocratiquement.

Est considérée par les initiants comme authentiquement destinée au peuple l'affectation de l'argent à une institution qui touche, à un âge donné, toute la population. Traduction du sentiment populaire: «Comme ça, on sait où va l'argent!» où s'exprime aussi une certaine méfiance sur le bon usage que fait l'Etat des deniers publics.

Le paradoxe, c'est qu'en général la droite, et non la gauche, cultive cette méfiance sur la judicieuse utilisation de l'argent public.

Et c'est la droite qui ne craint pas de réduire les recettes de l'Etat, pour lui apprendre à être économe. Et là, que reproche-t-elle à cette initiative? De priver la Confédération de 800 millions, et les cantons de 600 millions. On affaiblit l'Etat, déplore-t-elle hypocritement.

Cosa, débat où la gauche et la droite ont «échangé» leur argumentaire. Le peuple tranchera. ag

Les rapaces au pouvoir

La revue interdisciplinaire *a contrario* publie un texte de James K. Galbraith qui développe une analyse économique fondée sur le principe de prédation. A la guerre comme au travail, le combat l'emporte sur toute autre stratégie.

Les prédateurs agissent dans leur intérêt exclusif. Ils avancent masqués, ils utilisent de belles théories, ils retournent la réalité à leur avantage. En guerre, dans la gestion des entreprises ou sur le marché du travail. Un court article de James K. Galbraith, publié dans le dernier numéro de la revue interdisciplinaire de sciences sociales *a contrario*, manie le principe de prédation comme un projecteur éclairant d'une lumière nouvelle quelques événements qui ont défrayé les chroniques récentes.

Imaginée pour la première fois en 1899 par Thorstein Veblen dans la *Théorie de la classe*

de loisir, la prédation emporte toute une société quand, au fil de son évolution, elle se précipite dans la lutte, le combat, la soif du gain à tout prix. Jusqu'à l'emprise finale de la possession sur les vivants et les objets. Bref, l'avoir efface l'être à la gloire de la puissance du propriétaire.

La guerre préventive en Irak, menée tambours battants par l'administration américaine, aux ordres de son vice-président Dick Cheney, prend une toute une autre allure si on la regarde avec les yeux des prédateurs. Loin de viser des armes de destruction massive inexistantes, l'invasion des GI's sert davantage un réseau d'affaires

qui navigue entre pots-de-vin, contrats commerciaux et valeurs boursières des entreprises militaires. Sans tout réduire à cette seule explication, le principe de prédation élargit la compréhension d'une attaque mise trop vite sur le compte du pétrole et de l'impérialisme rampant des Etats-Unis.

L'effondrement des caisses d'épargne américaines à la fin des années huitante illustre à son tour l'œuvre de prédation de groupes avides de plus value détournant habilement en leur faveur la gouvernance des sociétés avec la protection de la Federal Reserve (la banque centrale). C'est que la conduite des entreprises souffre de plus

en plus des rapaces qui la parasitent. Clientélisme, conseils de direction télécommandés, actionnaires à la fois otages et pourvoyeurs de fonds qu'il faut retenir, PDG transformés en spécialistes des relations publiques rassurant tout le monde, désinformation organisée relayée par les médias, donnent la mesure de la gravité du phénomène, où la volonté de puissance se pare volontiers de mensonges.

Comme celui colporté par les partisans d'une réforme profonde du marché du travail entre flexibilité et baisses de salaires, gages du plein-emploi. Or James K. Galbraith, données empiriques à l'appui, démonte l'efficacité inéluctable du modèle cher au patronat et aux milieux néolibéraux. Un programme qui insiste tant sur le droit de licencier vise plutôt l'enrichissement d'une caste que le bien commun.

Finalement, contre les prédateurs de tout bord, il faut activer des anticorps. Dans le monde du travail, comme le suggérait déjà le père de l'auteur de l'article - John K. Galbraith auteur du célèbre essai sur le système économique américain *Le Nouvel état industriel* (1967) - ce sont les syndicats. Dans le domaine de la gestion des entreprises, il faut compter en revanche sur les règles et les lois. *md*

James K. Galbraith, «La prédation économique moderne: guerre, fraude d'entreprise et cruelle chimère des réformes du marché du travail», in *a contrario*, vol.4 - n°1, 2006. Editions antipodes, Lausanne.

Electeur idéal: villageois suisse de 75 ans

Le vote des étrangers aux élections communales de mars dernier n'a pas bouleversé la politique vaudoise. Mais en raison de son poids symbolique, le scrutin a été analysé avec une attention particulière. Dans son dernier courrier statistique, le SCRIS analyse le taux de participation des divers électeurs dans les grandes et petites communes. Le taux de participation des étrangers est de 29,9 %, soit nettement plus bas que celui des Suisses. Mais ce chiffre est meilleur que celui, inférieur à 20%, enregistré à Neuchâtel et à Fribourg.

Dans la foulée, le SCRIS se penche sur l'assiduité des électeurs selon d'autres critères que celui de la nationalité. L'âge est un facteur déterminant. Si 47% des jeunes citoyens de 18 ans exercent leur tout nouveau droit de vote, le taux de participation s'effondre à 21% jusqu'à la trentaine. La courbe d'assiduité remonte jusqu'à l'âge de 75 ans pour dépasser 55%. Puis elle redescend rapidement.

Le lieu de domicile joue également un rôle important. Ainsi 67% des électeurs des communes de moins de 200 habitants remplissent leurs devoirs civiques contre 34% seulement dans les villes de plus de 10 000 habitants. D'évidence, la proximité favorise la participation. La taille de la commune de domicile devrait avoir une incidence moindre sur la participation d'un scrutin cantonal ou fédéral. *at*

Numerus, juin 2006.

Consommateurs

La procédure de consultation ayant fait apparaître «de fortes divergences de points de vue, il ne serait pas possible d'aboutir à un consensus sur le sujet». En clair: les milieux économiques se sont opposés avec succès au renforcement des dispositions d'une loi dont le faible lobby des consommateurs n'est pas parvenu à relever le niveau d'exigence, pourtant minimal.

Décidément, on est loin du 14 juin 1981. Ce jour-là, la FRC s'inscrivait doublement dans la Constitution fédérale, comme association féminine et comme organisation de consommateurs. Aujourd'hui, vingt-cinq plus tard, Monika Dusong a hélas raison: les consommateurs n'ont qu'à se

débrouiller, à l'instar de leurs quatre organisations, qui se partagent une modeste subvention fédérale de 567 000 francs. La principale d'entre elles, la FRC, a touché 189 000 francs en 2005, pour un budget total de 2150 000 francs, alimenté principalement par les cotisations et abonnements à *J'achète mieux*; ce bimensuel maintient son tirage à 34 000 exemplaires, soit 22 000 de moins qu'au printemps 1981. Il faut dire que si elle ne sévit pas sur tous les marchés, la concurrence est rude pour le sobre *J'achète mieux*, qui épargne à ses lecteurs flatteries et publicité. Ingrats, les consommateurs lui préfèrent trop souvent des magazines moins exigeants, tel

Bon à savoir, ou des émissions de radio et de télévision plus ou moins informatives.

Certes de gros progrès, quasiment inimaginables il y a vingt-cinq ans, ont été réalisés, par exemple en matière de déclaration et de traçabilité des produits, d'étiquetage énergétique, de légitimation active des organisations de consommateurs, en matière de concurrence déloyale tout au moins. De son côté, la surveillance des prix, issue d'une initiative populaire acceptée en novembre 1982, poursuit son action malgré les continuelles attaques dont elle fait l'objet de la part des entreprises qui y sont soumises.

Et pourtant, il reste beaucoup à faire. Les coûts, finan-

ciers et sociaux, de la santé ou de la sécurité ne cessent de monter, les arnaques téléphoniques ou virtuelles de se multiplier, les offres incompatibles de proliférer. Une tâche écrasante pour les associations de consommateurs du type FRC, à la fois organisations de base, sociétés d'analyses et de conseils et groupements d'intérêt écrasés par les procédures de consultation. Associations d'un poids politique bien inférieur à leur importance économique.

Si le consumérisme militant paraît s'essouffler, le lobby des consommateurs doit absolument se renforcer. La nouvelle présidente de la FRC y veillera. *yj*

La société anonyme des Editions Domaine Public a tenu son assemblée générale le 27 juin. 114 actions étaient représentées. La présidente du conseil d'administration, Ruth Dreifuss, a ouvert la séance et est revenue sur les événements de l'année écoulée. Le projet principal sur lequel a travaillé le conseil d'administration a été la réalisation du nouveau site internet www.domainepublic.ch mis en ligne à la fin d'octobre. Le conseil d'administration est par ailleurs préoccupé par l'érosion du nombre d'abonnés au journal. Cette érosion a commencé il y a quelques années et se poursuit inexorablement. Une réunion avec le comité de rédaction est agendée pour réfléchir sur les articulations entre journal papier et site internet. Actuellement les forces manquent pour proposer un contenu propre à chaque support. Du point de vue financier, la situation est saine, car, même si les recettes diminuent, les dépenses sont maîtrisées. Puis Jacques Guyaz, rédacteur responsable, a pris la parole au nom du comité de rédaction. Il déplore également le manque de ressources de la rédaction: on peine à trouver de nouveaux rédacteurs ou rédactrices. Au moment de la discussion générale, les avis sont partagés entre ceux qui annoncent le remplacement du papier par le virtuel et ceux pour qui le papier est immuable. Finalement comptes et bilan ont été approuvés par l'assemblée qui a donné décharge aux administrateurs, réélus à l'unanimité pour une période de deux ans. *red.*

Les comptes et le bilan 2005 de *Domaine Public*

Dépenses		Recettes	
Production du journal	49744	Abonnements	187616
Promotion	34453	Vente numéros spéciaux	84
Salaires	92667	Dons	700
Charges sociales	14546	Produits financiers	255
Locaux	5304		
Autres frais	18591		
Total dépenses	210006	Total recettes	188655
Résultat			- 21 350
Bilan		Passifs	
Actifs		Fonds étrangers	
<i>Circulants</i>		<i>Fonds étrangers</i>	
Caisse	803	Abonnements 2006	-116399
CCP	51417	Dettes et fournisseurs	-13796
Banque COOP	159432		
Créances clients	1787	<i>Fonds propres</i>	
<i>Immobilisés</i>		Réserve générale	-34761
Mobilier - matériel	1648	Réserve spéciale	-15000
Informatique	1257	Perte reportée	37262
		Perte exercice (2005)	21350
		Capital	-95000
	216344		-216344

Un sondage à double tranchant

Une étude récente tire le portrait de l'entreprise responsable à partir des réponses recueillies des deux côtés de la Sarine.

Les revues éditées par les grandes sociétés d'audit ne sont pas seulement élégantes graphiquement - les moyens ne manquent apparemment pas - mais elles contiennent souvent des informations non dénuées d'intérêt sur l'état des entreprises ou sur la représentation que l'on s'en fait depuis le cœur de l'économie de marché.

Dans la dernière livraison de *Clarity*, revue de KPMG, un sondage - réalisé par l'institut gfs.berne, spécialiste des re-

KPMG, coopérative suisse, rassemble un réseau de sociétés fournissant audits et conseils dans le domaine de la finance et de la fiscalité. Le groupe travaille dans 144 pays et emploie 6 700 collaborateurs afin de répondre à la demande de 76 000 clients privés et de 21 000 administrations publiques.

cherches en politique, communication et société - nous indique les différentes attitudes des Romands et des Alémaniques face à la notion de responsabilité sociale de l'entreprise. Les résultats ne manquent pas de surprendre. A la question «L'obtention d'un bénéfice est-elle la seule tâche d'une entreprise?», 35% des Romands répondent oui contre 13% seulement des Alémaniques. Le sens commun atten-

draît plutôt un résultat inverse, nos compatriotes d'outre-Sarine plus orientés vers une vision libérale du monde économique devraient être plus attachés à la notion de bénéfice.

Le sondage publié par KPMG donne les chiffres sans les commenter, mais on peut se demander si, précisément, l'opinion de cette forte minorité de Romands ne traduit pas au contraire une vision d'une gauche un peu traditionnelle, mettant en avant les profits réalisés par les entreprises, alors que les Alémaniques, plus à l'aise avec le monde de l'économie, ont peut-être des demandes plus diversifiées face aux entreprises. Après tout, si l'on veut lire des critiques vraiment dévastatrices pour les grandes so-

ciétés, il vaut mieux lire *Fortune* ou *The Economist* plutôt que la presse d'extrême gauche.

Les résultats de la question suivante sont encore plus étranges. Il s'agit de savoir si les entreprises suisses assument leur responsabilité sociale. Les Romands sont 38% à penser que c'est le cas pour les grandes entreprises et 41% pour les PME, alors que les Alémaniques ne sont que 28% à répondre oui pour les grandes sociétés, mais 55% disent que c'est le cas des petites entreprises. Faut-il voir là le résultat du *grounding* de Swissair et de l'affaire des rémunérations des grands patrons qui agita plus fortement la Suisse alémanique? Nous n'avons pas de réponse pour expliquer ces différences.

Notons encore qu'à des questions sur les dimensions de la responsabilité sociale de l'entreprise, les Alémaniques sont un peu plus nombreux que les Romands à répondre que la garantie de l'emploi est essentielle -75% contre 71% - voilà qui est aussi contraire aux idées reçues, alors que 74% des Romands contre seulement 54% des Alémaniques mentionnent l'amélioration de la qualité de la vie dans l'entreprise comme un élément essentiel de la responsabilité sociale. Voilà qui ne peut que conforter la réputation hédoniste de notre coin de pays!

jg

«De la responsabilité de l'entreprise», *Clarity*, magazine économique et social de KPMG, été 2006.

Courrier

Dans l'article que vous consacrez à la prescription d'héroïne sous le titre *Des injections d'espoir* (DP du 23 juin 2006), vous citez un article de *L'Agefi* du 19 janvier 2006 dans lequel j'aurais écrit que la prescription d'héroïne ne sauve pas des vies, donne un mauvais signal et attire dealers et désespérés. Il n'est à nulle part question de «désespérés» dans mon article et lorsque je parle de «dealers», c'est à propos des locaux d'injection pour la consommation de drogues illégales et non des narco-cliniques pour la prescription médicalisée d'héroïne. Je m'explique en ces termes: «La répression du trafic de drogue est contrecarrée par la présence de locaux d'injection qui constituent autant de zones de non-droit où la police ne peut plus intervenir pour recueillir le témoignage d'un toxicomane et coincer un dealer: c'est qu'il ne faut surtout pas «stresser» les «usagers» d'un local d'injection ou d'un «bistrot social». Votre article entretient la confusion entre cliniques pour la prescription médicalisée d'héroïne et locaux pour l'injection de drogues illégales. Je regrette que vous n'ayez pas cité l'un des principaux arguments justifiant mon opposition à la prescription d'héroïne: la chute brutale du nombre de places de thérapies axées sur l'abstinence faute de moyens financiers et de motivation chez les toxicomanes, dont on entretient la dépendance.

Jean-Philippe Chenux, Centre patronal, Paudex.

Les socialistes vaudois et le musée des Beaux-Arts

Le parti cantonal semble réticent face à la construction du futur bâtiment. Pourtant, il aurait tort d'opposer social et culture, car l'un comme l'autre contribuent au développement et à l'épanouissement de l'ensemble de la population.

Le Palais de Rumine, néo-florentin et séculaire, où s'exposent à Lausanne les musées cantonaux vaudois, n'est plus adapté aux exigences d'un musée des Beaux-Arts, ni du point de vue de la sécurité, ni de la qualité de l'accrochage, notamment pour les expositions temporaires. Ce constat a été fait depuis longtemps et la décision prise de construire un nouveau musée. Un emplacement a été retenu, à Bellerive au bord du lac Léman; puis un concours ouvert d'architecture fut lancé par le Canton, avec l'appoint d'un financement privé. Mais la situation des finances vaudoises a gelé ce projet. La glaciation des investissements devrait toutefois prendre fin en 2007. Au bénéfice de quelles priorités? Car les demandes nouvelles ou refoulées sont nombreuses et fortes.

Le comité directeur du parti socialiste vaudois aurait décidé dans l'élaboration de son programme pour la prochaine législature de ne pas retenir la construction du nouveau musée (cf. *Le Courrier* du 29 juin). Décision désolante.

Un patrimoine

L'apport des Vaudois à la peinture n'est pas négligeable. Pour ne citer que deux noms: Valotton et Soutter ont place parmi les grands.

Plus régionaux, Gleyre et la peinture historique, Burnand et ses géorgiques, ont su dans les siècles passés rendre cet art populaire, le faisant participer à l'identité cantonale.

Le pays lui-même a été source d'inspiration. Comment ne pas citer *La Moisson* de Bruegel qui se déroule dans un paysage de la Côte comme Henri Rieben aimait tant le rappeler? Ou le *Lac Léman* de Hodler exprimant le choc émerveillé de la découverte de Lavaux au débouché de Chexbres.

On pourrait développer. Peut-être faut-il aux socialistes vaudois une référence plus politique. Le peintre et dessinateur qui a su faire vivre le petit peuple de Paris, dénoncer la brutalité policière, Steinlen, était vaudois, né à Vevey.

Nous sommes donc héritiers d'un patrimoine, ce qui signifie obligation de le faire connaître, de le faire vivre, c'est-à-dire de le prolonger.

Une opportunité

Le musée des Beaux-Arts, s'il était reconstruit, pourrait bénéficier d'apports et de dons substantiels. Sont promis 25 millions pour l'investissement et surtout le dépôt de trois collections importantes, la valeur vénale des œuvres étant estimée à plusieurs dizaines de millions. Avec cet apport, le musée pourrait rejoindre la ligue des grands musées nationaux, après Bâle, Zurich et Berne.

Or la bonne politique veut que l'on saisisse les opportunités. C'est ainsi par opportunité saisie que sont devenus propriétés publiques la maison et

le parc de l'Elysée où se trouve le musée homonyme consacré à la photographie, que s'est créé l'Institut de droit international public ou l'IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique).

L'histoire ne passe pas deux fois les plats. Le musée, s'il ne se fait pas, sera retardé de 25 ans au moins, les collections promises auront trouvé d'autres havres et le patrimoine collectif vaudois sera appauvri d'autant.

Le social

On peut imaginer que le refus d'inscrire le musée dans le programme de législature a été décidé en fonction d'autres priorités d'urgence sociale, crèches ou EMS. Mais tous les objectifs ont-ils été chiffrés au point qu'à ce stade, celui d'un programme de parti, des arbitrages, donc des choix, doivent déjà être opérés? Or si l'on oppose le culturel au social, le culturel est toujours perdant. Entre l'inconfort imposé à des vieillards par le surpeuplement d'un home et la mise en valeur de tableaux, le choix s'impose: la qualité de vie l'emporte sur la valorisation de l'inerte. Ce que Giacometti traduisait par sa provocation célèbre: «Si dans un incendie, il faut sauver un petit chat ou un Rembrandt, je sauve le petit chat.»

Mais le Château ne brûle pas. Et le budget de l'Etat s'élève à 6,4 milliards, reflet de la pluralité de ses missions. Or les choix ne sauraient consister à opposer deux missions isolées, la culture et le social, mais ils doivent prendre en compte la totalité des activités de l'Etat, récolte

des ressources comprises. A ramener le débat à une seule confrontation, on la fausse. On risque le sectarisme.

La culture, l'expression artistique, la création, ne sont pas une affaire de riches. La gauche s'est engagée pour le faire admettre non sans risques: théâtre populaire, maisons de la culture, création de musées, conservatoires.

Autrefois, un impôt frappait le propriétaire d'un piano, considéré comme signe extérieur de richesse. L'impôt a été aboli, mais le préjugé traîne encore. Qui parcourt les musées sait qu'il n'y a pas que des bourgeois ou des snobs qui les fréquentent. On espère des socialistes vaudois une décision revue. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldeleri

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Les références et les sources de tous les articles sont disponibles sur notre site:
www.domainepublic.ch